

# ANNEXES

# Annexe 1

## ÉLÉMENTS POUR L'APPROPRIATION DE LA RECOMMANDATION

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles constituent des points d'appui et des repères pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elles permettent aux équipes d'interroger leurs pratiques et de les améliorer.

Le questionnement présenté dans cette annexe vise l'appropriation des recommandations par l'équipe du Camsp.

### **La précocité du repérage, du dépistage et de l'accueil de l'enfant et de ses parents**

- Comment le Camsp se fait connaître des acteurs susceptibles d'orienter les enfants ?
- Comment le Camsp participent-ils au dépistage et au repérage précoce, en lien avec les acteurs du territoire ?
- Comment les professionnels écoutent et informent l'enfant et ses parents lors de l'accueil ?
- Quelles sont les modalités de gestion de la liste d'attente ?

### **Les soins et l'accompagnement précoce, interdisciplinaires et personnalisés de l'enfant**

- Comment les professionnels s'assurent-ils de réaliser une évaluation globale et interdisciplinaire ?
- Comment les parents et l'enfant sont associés à cette évaluation ?
- Comment les parents et l'enfant sont associés au projet personnalisé ?
- Quelles sont les modalités mises en place pour associer les parents et l'entourage à la mise en œuvre des soins et de l'accompagnement de l'enfant ?
- Comment la coordination du projet de l'enfant est-elle assurée ?
- Comment les professionnels du Camsp facilitent l'inclusion sociale et scolaire de l'enfant ?

### **L'accompagnement des parents et l'écoute de la fratrie**

- Comment assurer une personnalisation des soutiens apportés aux parents ?
- Comment garantir l'écoute et le soutien personnalisé de la fratrie ?

### **La co-construction du projet de l'enfant du Camsp**

- Comment le Camsp anticipe et prépare la sortie du Camsp de l'enfant, avec ses parents ?
- Comment est préservée la continuité et la cohérence du parcours de l'enfant ?
- Quelles modalités sont mises en place pour assurer le suivi post-Camsp ?

### **Le soutien des professionnels et le renforcement de leurs compétences**

- Quelles sont les modalités de participation des parents au fonctionnement du Camsp ? Dans quelle mesure cette participation a permis l'amélioration du fonctionnement du Camsp ?
- Comment les professionnels du Camsp sont soutenus dans leur positionnement ?
- Quelles pratiques sont mises en place pour renforcer et valoriser les compétences des professionnels ?
- Sous quelles formes les échanges interdisciplinaires et institutionnels sont favorisés au sein du service ?
- Comment est encouragée la mise en œuvre de recherche-action ?

# Annexe 2

## ÉLABORATION DE LA RECOMMANDATION

### Méthode d'élaboration

Pour la rédaction de cette recommandation, l'Anesm a retenu la méthode du **consensus simple**.

Cette recommandation a été élaborée sur la base des résultats :

- d'une analyse de la littérature centrée sur l'intervention précoce auprès de la petite enfance et des Camsp ;
- de visites sur sites permettant le recueil des pratiques professionnelles existantes, ainsi que le recueil d'avis de parents dont l'enfant est suivi en Camsp.

La production de la recommandation s'est appuyée sur un **groupe de travail**, composé de professionnels, de représentants d'usagers et de personnalités qualifiées. Il s'est réuni à cinq reprises et a suivi l'ensemble du processus d'élaboration du document, en y apportant une pluralité de points de vue.

Le projet de recommandation a été soumis à un **groupe de lecture**, dont les remarques ont été prises en compte dans la version finale.

Ainsi finalisé, le projet de recommandation a ensuite été soumis aux instances de l'Anesm et a fait l'objet d'une analyse juridique.

### Conduite des travaux

- **Laurent BOUTAREL**, responsable de secteur Personnes handicapées
- **Élise GATESOUBE**, chef de projet
- **Géraldine MAGNIER**, responsable du service pratiques professionnelles (janvier-juillet 2014)
- **Marie-Pierre HERVY**, responsable du service pratiques professionnelles (jusqu'à janvier 2014)
- **Nagette DERRAZ**, secrétaire du service Recommandations

### Analyse documentaire

- **Patricia MARIE**, documentaliste

### Coordination éditoriale

- **Yaba BOUESSE**, chargée de communication

### Analyse juridique

Cabinet BARON & AIDENBAUM & Associés

### Réfèrent du Conseil d'orientation stratégique de l'Anesm

- **André DUCOURNAU**, président du bureau du Comité d'orientation stratégique, Vice-président du Groupement national des directeurs généraux d'associations du secteur éducatif, social et médico-social (Gnda), directeur général de l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte (Arseaa)

### Référents du Conseil scientifique de l'Anesm

- **Claude VOLKMAR**, directeur général du Centre inter régional d'étude, d'action et d'information (Creai) de Rhône-Alpes
- **Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS**, directrice d'Enfance en danger et de l'Observatoire de l'enfance en danger (Oned)

### Validation et adoption de la recommandation

- **Didier CHARLANNE**, directeur de l'Anesm

## Annexe 3

### PARTICIPANTS

#### Personnes sollicitées lors des entretiens exploratoires

Ce projet de recommandation a donné lieu à de premiers entretiens exploratoires destinés à préparer le cadrage de la recommandation.

#### Groupe de travail

- **Barbara BOUCHUT**, pédiatre et directrice, Camsp - Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) de Décines, Rhône
- **Valérie BRIFFAUT**, directrice du Camsp, Association Anne-Marie Javouhey, Fontainebleau, Seine-et-Marne
- **Bernadette CELESTE**, ancienne directrice de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (Inshea)
- **Nadège FERRAZZI**, neuropsychologue, Camsp des Vosges, Association des paralysés de France (APF), Vosges
- **Geneviève LAURENT**, présidente de l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce (Anecamsp), directrice de publication de la revue de l'Anecamsp « *Contraste, enfance et handicap* », Paris
- **Nadine RENAUD-DEMARS**, éducatrice spécialisée, Camsp, Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (Aidaphi), Châteauroux, Indre
- **Elodie RICHARD**, psychologue superviseur, PETIPPA 92, Clamart Hauts-de-Seine
- **Sylviane ROLLO**, directrice de Camsp, Montrouge et antenne de Boulogne, Association Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (Cesap), Hauts-de-Seine
- **Christine ROUX**, chargée d'études, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Paris

- **Roger SALBREUX**, pédopsychiatre, secrétaire général du Conseil national handicap, secrétaire de rédaction de la revue *Contraste*, délégué pour la France de l'association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées (Airhm-France), président de l'association scientifique de psychiatrie institutionnelle (Aspi), Paris
- **Claude SEGUILLON**, directeur du Camsp, Pep 21, Dijon, Côte-d'Or

### Personnes et structures sollicitées dans le cadre de l'enquête qualitative

Une enquête qualitative a été réalisée entre fin mai 2013 et février 2014, afin d'explorer les pratiques professionnelles en Camsp et de recueillir des données probantes susceptibles de fonder et d'argumenter des recommandations de bonnes pratiques professionnelles pertinentes, fonctionnelles et transférables.

**L'entretien semi-directif** a été identifié comme l'outil le plus pertinent au regard des objectifs de l'étude. Il apporte en effet des éléments de compréhension fine pour chaque expérience particulière, tout en permettant de rendre compte de la complexité du phénomène investigué. De plus, la souplesse qui le caractérise est adaptée à la variété des publics interrogés. Chaque site a donné lieu à quatre types d'entretiens individuels et collectifs avec des personnes volontaires :

- un entretien avec le directeur ou le chef de service, éventuellement accompagné d'un autre professionnel (cadre fonctionnel, médecin).
- un ou des entretiens avec des professionnels du Camsp de différents corps de métiers sans lien hiérarchique entre eux.
- un entretien avec des parents dont l'enfant est accompagné par le Camsp.
- un entretien avec un ou des partenaires du Camsp en présence d'un professionnel du Camsp particulièrement impliqué dans ces relations partenariales.

Cinq axes correspondant aux axes de questionnement définis par la lettre de cadrage de la recommandation, ont ainsi été explorés : le projet personnalisé du jeune (repérage des besoins, co-construction, le processus de suivi, etc.), le travail avec les parents et la famille en général, les modalités d'intervention des professionnels auprès du jeune et la dimension « domicile », le travail avec les environnements et les partenaires, l'animation et l'organisation interne du Camsp.

### Sites visités

- Camsp, Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des actions des personnes handicapées inadaptées et inadaptées (Aidaphi), Châteauroux, Indre
- Camsp, Association Anne-Marie Javouhey, Fontainebleau, Seine-et-Marne
- Camsp Paul Picardet, PEP 21, Dijon, Côte-d'Or
- Camsp, Association limousine de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (Alsea), Limoges, Haute-Vienne
- Camsp et Le jardin des enfants, Association régionale Rhône-Alpes des infirmes moteurs cérébraux (Arimc), Lyon, Rhône
- Camsp, antenne de Boulogne, Hauts-de-Seine, Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (Cesap)
- Camsp Orange, Vaucluse

### Participation à des journées et congrès

- Conseil National Handicap, « *Prévention et action précoce* », lundi 24 juin 2013, Paris
- Journée d'étude, « *Associer des pratiques complémentaires pour répondre aux besoins éducatifs des jeunes handicapés* », 19 septembre 2013, Maison de la Ratp, Paris
- États généraux de la prématurité, « *Pour un plan prématurité* », Collectif Prématurité, Société française de néonatalogie et Sos Préma, 10 octobre 2013, Hôtel de la Marine, Paris
- 29<sup>e</sup> Journée d'étude de l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce (Anecamsp), « *L'annonce aux parents d'un jeune enfant... D'une différence? D'un handicap?* », 21 et 22 novembre 2013, Espace Reuilly, Paris

### Personnes rencontrées ou auditionnées

- **Christel CHARPENTIER**, directrice, Camsp APF Polyvalent des Vosges
- **Gérard DARNAUD**, directeur de Camsp, Gonesse, Val-d'Oise

### Groupe de lecture

- **Claire de BARACÉ**, directrice médical du Camsp « Horizons », Saint-Brieuc, Côtes d'Armor
- **Françoise FERRY**, directrice générale, Association limousine de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (Alsea), Limoges, Haute-Vienne
- **Catherine GRANGE**, pédiatre, directrice technique de Camsp, Association pour l'intégration des personnes en situation de handicap ou en difficultés (ARI), Orange, Vaucluse
- **Marcel HARTMANN**, ancien directeur de Camsp, vice-président de l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce (Anecamsp), Paris
- **Marie-Agnès JEUNE**, pédiatre, Camsp de Boulogne et IME autisme de Saint-Cloud, Hauts-de-Seine
- **Cécile JOIE**, chargée d'études, Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité Alsace (Creai)
- **Rachel LE DUFF**, conseillère technique, Creai de Bretagne
- **Yann LE BERRE**, responsable projets Évaluation – qualité, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei), Paris
- **Suzanne MALISSARD**, conseillère santé-social enfance jeunesse, secteur social et médico-social, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap), Paris
- **Marlène MAUBERT**, chargée de mission Scolarisation en milieu ordinaire – éducation spécialisée, Direction générale de la cohésion sociale (Dgcs), Paris
- **Hélène PERROUX**, parente, Camsp d'Orange, Vaucluse
- **Françoise PLISSON**, vice-présidente, Sésame Autisme « gestion et Perspectives », Chelles, Seine-et-Marne
- **Joël ROY**, pédopsychiatre, centres hospitaliers universitaires de Montpellier (Hérault) et Nîmes (Gard), Camsp, Sessad et IME Le Bosquet Nîmes, Gard
- **Régine SCELLES**, membre du conseil scientifique de la Cnsa, directrice adjointe de l'école doctorale Hommes Risques Société Travail, présidente du conseil scientifique de l'UFR Sciences de l'homme et de la société de l'université de Rouen

# Annexe 4

## LISTE DES ACRONYMES

**AEMO** : Action éducative en milieu ouvert

**ANECAMSP** : Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce

**APASMP** : Association pour l'action médico-sociale précoce

**ARS** : Agence régionale de santé

**ASE** : Aide sociale à l'enfance

**ASS** : Aide à la socialisation et à la scolarisation

**AVS** : Auxiliaire de vie scolaire

**CADA** : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

**CAF** : Caisse d'allocations familiales

**CAMSP** : Centre d'action médico-sociale précoce

**CASF** : Code de l'action sociale et des familles

**CCAS** : Centre communal d'action sociale

**CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**CERMES** : Centre de recherche médecine, science, santé et société

**CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

**CMP** : Centre médico-psychologique

**CMPP** : Centre médico-psycho-pédagogique

**CNS** : Conférence nationale de santé

**CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

**CRA** : Centre ressources autisme

**CREAI** : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée

**CRESAM** : Centre national de ressources pour enfants et adultes sourd-aveugles et sourds malvoyants

**CTNERHI** : Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations

**CTRD** : Centre de recherche sur le travail et le développement

**CVS** : Conseil de la vie sociale

**DGAS** : Direction générale adjointe des solidarités

**DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale

**DGS** : Direction générale de la santé

**DHOS** : Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (devenue la Direction générale de l'offre de soins (DGOS))

**DPC** : Développement professionnel continue

**DREES** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

**EAJE** : Établissements d'accueil du jeune enfant

**FINESS** : Fichier nationale des établissements sanitaires et sociaux

**HAS** : Haute autorité de santé

**IEAP** : Institut pour enfants et adolescents handicapés

**IEM** : Institut d'éducation motrice  
**INSERM** : Institut nationale de santé et de la recherche médicale  
**INS HEA** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés  
**IME** : Institut médico-éducatif  
**ITEP** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique  
**LAEP** : Lieux d'accueil enfants parents  
**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées  
**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économique  
**OMS** : Organisation mondiale de la santé  
**ONFRIH** : Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap  
**ONU** : Organisation des nations unies  
**ORL** : Oto-rhino-laryngologiste (médecin)  
**PMI** : Protection maternelle et infantile  
**PPS** : Projet personnalisé de scolarisation  
**PRIAC** : Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et des pertes d'autonomie  
**PTS** : Programme territorial de santé  
**SAAAS** : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation  
**SAFEP** : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce  
**SAF** : Syndrome d'alcoolisation foetale  
**SESSAD** : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile  
**SROS** : Schéma régional d'organisation sanitaire  
**SROMS** : Schéma régional d'organisation médico-sociale  
**SSEFS** : Service de soutien à l'éducation familiale et la scolarisation  
**TED** : Troubles envahissants du développement  
**UNESCO** : United nations educational, scientific and cultural organization



# Annexe 5

## L'AGENCE NATIONALE DE L'ÉVALUATION ET DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ANESM)

### Présentation de l'Anesm

Créée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) est née de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe, instituée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'Agence est constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public entre l'État, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et des organismes représentant les établissements sociaux et médico-sociaux, les professionnels et les usagers.

### Ses missions

Les missions de l'Anesm sont directement issues des obligations faites aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

- la première consiste à valider ou produire des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, références et procédures à partir desquelles les ESSMS doivent légalement procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent ;
- La seconde consiste à habilitier les organismes auxquels les ESSMS doivent faire appel afin qu'ils procèdent à l'évaluation externe des activités et de la qualité de leurs prestations notamment en vue du renouvellement de leur autorisation de fonctionnement (cf. annexe 3-10 du Code de l'action sociale et des familles).

### Son fonctionnement

L'Anesm est dotée d'une instance de gestion, d'une part, l'Assemblée générale qui valide le programme de travail et le budget et d'autre part, de deux instances consultatives :

- le **Conseil scientifique**, composé de 15 personnalités reconnues, apporte une expertise, formule des avis d'ordre méthodologique et technique et veille à la cohérence, à l'indépendance et à la qualité scientifique des travaux de l'Anesm ;
- le **Comité d'orientation stratégique**, composé de près de 70 représentants de l'État, d'élus, d'usagers, collectivités territoriales, de fédérations, de directeurs d'établissements, de salariés, d'employeurs, etc., instance d'échange et de concertation qui participe à l'élaboration du programme de travail de l'Anesm.

### Le champ de compétences

L'Anesm est compétente sur le champ des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de l'inclusion sociale, de la protection de l'enfance, de la protection juridique des majeurs, de l'addictologie... Les catégories de services et d'établissements sont très diversifiées : les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), les foyers d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (FAM), les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de jeunes travailleurs, les appartements thérapeutiques, etc.

## Le dispositif d'évaluation

Les recommandations, références et procédures validées par l'Agence alimentent la démarche d'évaluation interne des ESSMS.

La loi du 2 janvier 2002 a prévu qu'au-delà du système d'évaluation interne, un regard externe soit porté par des organismes indépendants habilités par l'Anesm qui émettront un avis, notamment sur les conditions dans lesquelles l'évaluation interne a été mise en œuvre, et sur les axes d'amélioration préconisés.

Elle complète le système d'évaluation interne, et permet aux autorités de tarification et de contrôle d'engager un dialogue avec les ESSMS sur les conditions de renouvellement de leurs autorisations de fonctionnement.

Le niveau d'engagement des ESSMS dans l'évaluation interne était de 26 % à la création de l'Anesm en 2007, il s'élève aujourd'hui à 71 %<sup>81</sup>.

## Les recommandations de l'Anesm

Trente-neuf **recommandations de bonnes pratiques professionnelles** disponibles sur [www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr) :

### Tous secteurs

- *Le soutien des aidants non professionnels (2014)*
- *Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique (2012)*
- *L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes (2012)*
- *Le questionnaire éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux (2010)*
- *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (2010)*
- *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (2009)*
- *Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile (2009)*
- *La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (2009)*
- *Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (2008)*
- *Ouverture de l'établissement (2008)*
- *Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)*
- *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)*
- *Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses (2008)*

---

<sup>81</sup> Enquête nationale 2012 sur la mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux visés à l'article L.312.1 du CASF

- *Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (2008)*
- *Mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés par l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (2008)*

### **Personnes âgées**

- *Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage, accompagnement (2014)*
- *Qualité de vie en Ehpad (volet 4) : L'accompagnement personnalisé de la santé du résident (2012)*
- *L'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (2012)*
- *Qualité de vie en Ehpad (volet 3) : La vie sociale des résidents en Ehpad (2012)*
- *Qualité de vie en Ehpad (volet 2) : Organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne (2011)*
- *Qualité de vie en Ehpad (volet 1) : De l'accueil de la personne à son accompagnement (2011)*
- *L'accompagnement des personnes atteinte d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée en établissement médico-social (2009)*

### **Personnes handicapées**

- *Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (Camps) (2014)*
- *Qualité de vie en MAS-FAM (volet 3) – le parcours et les formes souples d'accueil et d'hébergement (2014)*
- *Qualité de vie en MAS-FAM (volet 2) – la vie quotidienne, sociale, la culture et les loisirs (2013)*
- *Qualité de vie en MAS-FAM (volet 1) – Expression, communication, participation et exercice de la citoyenneté (2013)*
- *L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)*
- *Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en Esat (2013)*
- *Autisme et autres TED : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent (2012)*
- *L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les Sessad (2011)*
- *Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)*

### **Protection de l'enfance**

- *L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance (2014)*
- *L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur /jeune majeur en cours de mesure (2013)*
- *Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance (2011)*
- *L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement (2010)*

## **Inclusion sociale**

- *La personnalisation de l'accompagnement des personnes accueillies dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) (2014)*
- *Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312.1 du code de l'action sociale et des familles (2012)*
- *La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie (2010)*
- *Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale (2008)*
- ↘ Quatre enquêtes nationales relatives à l'évaluation interne des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- ↘ Une enquête sur la participation des usagers au fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux – Recueil des pratiques et analyse des discours
- ↘ Deux rapports d'analyse nationale concernant l'état du déploiement des pratiques professionnelles concourant à la bientraitance des résidents en Ehpad et la perception de leurs effets par les conseils de vie sociale.
- ↘ Un rapport d'analyse nationale concernant le déploiement des pratiques professionnelles concourant à la bientraitance dans les Maisons d'accueil spécialisées et les Foyers d'accueil médicalisé.
- ↘ Un rapport d'analyse nationale concernant le déploiement des pratiques professionnelles concourant à la bientraitance dans les services intervenant auprès d'un public adulte à domicile